



L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE PRIS EN FLAGRANT DELIT

Octobre/novembre 2024 : COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'Observatoire du loup et Alliance avec les loups.

Les faits sont inexcusables et l'OFB tente de les masquer :

En mai 2021 l'Observatoire du loup communiquait sur la présence du loup dans le département du Maine-et-Loire et le braconnage de l'espèce dans les Mauges. « Maine-et-Loire: le loup est-il braconné là où il n'existe pas ? » Le dossier est largement partagé sur les réseaux sociaux le 20 mai 2021.

Plus d'info sur ce lien :

[Rappel des faits concernant le braconnage d'un jeune loup sans aucune intervention de l'OFB...Observatoire du loup](#)

Le 16 mai 2021 dans les Mauges, 2 cadavres de canidés sont retrouvés, alors qu'ils ont été mal ensevelis, sur un terrain privé dans la commune de St Quentin en Mauges. A l'expertise des deux cadavres, il s'agit d'un chien et d'un loup gris subadulte qui ont été déterrés par des charognards. **Ces deux faits posent questions !**

Le cadavre a été trouvé le 16 mai 2021, et un agent OFB est passé le 17 en fin d'après midi afin de recueillir des éléments. Il a affirmé qu'il s'agissait d'un gros chien. Il a même eu une entrevue avec le propriétaire de la parcelle sur laquelle la découverte a été faite.

Dès le 20 mai nous avons alerté sur ce sujet sur internet et les réseaux sociaux, l'association alliance avec les loup et Manoel Atman ont également communiqué sur ce sujet le 20 mai 2021 en ces termes :

« Dans ce dossier, le pied antérieur est caractéristique du loup... Le braconnage du loup sur des territoires où il n'est pas reconnu officiellement est vraiment dramatique ! »

L'OFB est prévenu, rapidement, et rencontre le témoin à qui il est expliqué que ce canidé est un chien, sans aucune expertise. **Il est conseillé au témoin de "ne pas en parler".**

Nous avons rencontré le témoin le 4 octobre 2022 et nous confirmons également ces déclarations. (Observatoire du loup en présence d'un autre témoin)

En tout état de cause **il ressort après expertise du crâne**, pratiquée le 6 octobre 2022 , que toutes les données biométriques sont en rapport avec un loup subadulte.

Le loup est braconné mais l'OFB ne mène aucune enquête ! Les analyses ADN indispensables ne sont pas engagées ! Le cadavre est laissé sur place.



Plus d'info ici :

<https://observatoireduloupassociation.over-blog.com/2024/10/etude-biometrique-du-loup.html>

L'OFB dément la présence du loup :

Après cette année 2021 l'OFB a confirmé à plusieurs reprises, dans la presse ne détenir aucun indice de présence du loup dans le département, **confirmant le défaut de moyen institué par l'État.**

L'Odl association a d'ailleurs demandé l'ensemble des constats effectués par les techniciens de l'OFB dans ce département à compter du 15 Octobre 2022, **sans obtenir de réponse.**

Article paru dans le Courrier de l'Ouest. (5 octobre 2022)

Recoupant analyses, traces et observations, des observateurs et passionnés du loup sont persuadés que l'animal a effectué son retour (au moins passer) dans les Mauges. Vrai ou faux ? Le débat a déjà commencé.



Ce cadavre découvert dans les Mauges en mai 2021 est-il bien celui d'un loup ? Certains n'en doutent pas. Mais pour l'Office français de la biodiversité, seules des analyses ADN pourraient permettre de l'affirmer avec certitude. | CO – YVES BOITEAU

Le 5 octobre 2022 le Courrier de l'Ouest explique

« Ce cadavre découvert dans les Mauges en mai 2021 est-il bien celui d'un loup ? Certains n'en doutent pas. Mais pour l'Office français de la biodiversité, seules des analyses ADN pourraient permettre de l'affirmer avec certitude. | CO - YVES BOITEAU »

En Octobre 2022 l'OFB est à nouveau informé de l'existence du cadavre...

Aucune analyse ADN n'a été engagée !

La réalité du terrain découvert par les associations :

En juin 2023 des témoins alertent par l'intermédiaire des réseaux sociaux ; sur des actes de braconnage du loup dans le département (Mauges), puis à nouveau en janvier 2024 (Mauges) et printemps 2024 (Basses Vallées Angevines) menaçant de révéler les noms des instigateurs.

En septembre 2024 une dent de ce loup braconné est envoyé à la Faculté des Sciences de Liège, au laboratoire de génétique de conservation afin de confirmer les expertises et obliger l'OFB à réagir enfin sur le dossier loup. Et le braconnage de l'espèce en toute impunité.

Ce laboratoire est d'ailleurs un partenaire de l'OFB et ses résultats sont totalement incontestables ! Le 2 Octobre 2024 un Directeur de recherche FNRS & Fonds assoc. confirme par courriel que la dent qui a fait l'objet de plusieurs analyses appartient à **un loup de souche germano-polonaise !**

Il est confirmée que cette lignée a été identifiée au Havre, également !

L'OFB est informé de cette confirmation incontestable et ne répond toujours pas au courriel. Après une relance l'OFB répond enfin et explique ne pas avoir été informé en mai 2021. Toutefois, les réalités sont tout autres : un technicien OFB est bien passé le lendemain de la découverte du cadavre à la demande du témoin, afin de déterminer la nature de l'espèce. (17 mai 2021)

Les Défauts de moyens de l'Office Français de la Biodiversité sur le dossier loup sont devenus totalement inacceptables et intolérables. Cet organisme ne remplit absolument pas ses missions de suivis et d'informations.

L'OFB doit respecter la loi, les éleveurs et les associations environnementales quand leurs actions sur le terrain montrent que l'organisme d'État chargé officiellement du dossier ne remplit absolument pas sa mission.

Conclusion provisoire et propositions

La manière dont l'OFB a géré ce dossier est révélatrice d'une posture générale mise en œuvre depuis plusieurs années et que nous ne cessons de dénoncer. Les conséquences en sont désastreuses pour les éleveurs, les associations l'ensemble des acteurs et la biodiversité

- - Déni de réalité persistant s'appuyant sur des procédés dilatoires.
- - Refus de communication des documents administratifs normalement communicables
- - Absence flagrante de présence sur le terrain qui se traduit par une extrême faiblesse des données relevées.
- - Moyens d'investigation largement insuffisants voire absents
- - Mission de contrôle non assurée

En France, en dehors des Alpes, l'OFB est dans l'incapacité de suivre les dispersions des loups, les préfets sont mal informés et les premiers constats ont lieu quand les loups attaquent les troupeaux, surprenant les éleveurs dans toutes les régions en 2024.

Cette politique de l'affolement général doit cesser au plus vite, il n'est plus possible d'attendre que l'OFB se réveille alors qu'une politique d'anticipation globale est évidemment souhaitable et tout à fait réalisable.

Nous l'avons prouvé à de multiples reprises ! Il est indispensable de mettre en œuvre des pôles techniques dans tous les départements où le loup est présent ou en phase de dispersion, afin que les éleveurs puissent trouver des appuis, sans recourir systématiquement aux tirs de destruction du loup qui n'ont pour objet que compenser les carences de l'État et tenter de rassurer faussement les éleveurs !

Ces pôles techniques doivent être organisés par les politiques locaux et régionaux et composé de spécialistes du comportements des loups, des chiens de protection, des techniques de clôtures, du pastoralisme et de la communication.

Alors que le nombre des tirs de destruction du loup a dépassé le millier d'individus depuis 2017 et qu'il pourraient atteindre 250 individus en 2025, nous invitons toutes les ONG nationales à nous rejoindre afin de prévoir des procédures au pénal sur le dossier loup, si les ministères concernés persistent à engager un plan action loup qui mène au désastre annoncé.

Les signataires :

Alliance Avec Les Loups :

Manoel Atman, (Président)

06/20/07/50/96

Observatoire du loup :

Dominique Humbert (Président)

06/95/38/24/69

Jean-Luc Valérie, (Porte parole)

observatoireduloup@gmx.fr

En fichier joint :

- **copie du courriel de confirmation du laboratoire de génétique de conservation de Liège**
- **Copie de l'analyse ADN et des conclusions du laboratoire**